



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°28.

Bien cher Albinus,

Lundi 28 juin s'est tenue la 2^{ème} réunion du Conseil Municipal de l'année.

Déjà les vacances pour certains ? Certainement car il n'y avait pas foule dans la salle et pas moins de 4 conseillers absents. Mrs Blanchet, Péjoan et Salmeron avaient donné un pouvoir et Mlle Sénéchal absente, et non pas excusée, comme repris dans le compte-rendu ! Pas important me diras-tu ? A mes yeux si.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 6 points à l'ordre du jour :

- Subvention à l'association d'étude et de gestion des risques climatiques.
- Bail du Presbytère.
- Budget de l'eau et assainissement : admission en non-valeur.
- Subvention accordée par l'agence de l'eau. (Qui devient « traitement réseau eau potable » dans le compte rendu ?)
- Démembrement d'une parcelle.
- Attribution d'une prime à un stagiaire.

Accord du Conseil à l'unanimité. Je reste toujours stupéfait par ces rajouts de dernière minute. Comme si le sujet du bail du presbytère avait été connu dans la journée, et de même pour les autres points... Enfin !

1-Budget eau et assainissement : décision modificative N° 1.

Il s'agit d'un jeu d'écritures entre 3 articles du budget pour un montant de **1500€**. J'avais cru comprendre **700€** en séance ? Soit, ce n'est pas le seul sujet où j'ai eu des difficultés à entendre ou à comprendre. Je n'avais pas l'air d'être le seul, sauf les Conseillers qui silencieux doivent tout « piger ». Accord à l'unanimité.

2- Emplois saisonniers : création de postes.

En séance le Maire demande l'accord pour embaucher 4 personnes, qui en ont fait la demande, sur la période juillet août. Il ajoute : « On peut prolonger jusqu'à fin septembre au cas où ils voudraient travailler plus ». Tiens donc on embauche en fonction des desiderata des gens et non pas de la charge de travail ? Dis Albinus tu te souviens que c'est nous qui payons n'est ce pas ! Accord à l'unanimité. Le compte rendu fait état de 3 postes sur la période juillet septembre après avoir rappelé des textes qui n'ont rien de nouveau puisqu'ils datent de 1982 et 1984. Enfin la justification de ces embauches est rappelée : surcroît de travail aux services techniques (période de fleurissement estival !) et aux services de l'école (gros ménages).

3- Vente de parcelles AA 454/455/458/459 et AA 154.

Ces ventes ont été évoquées lors de la séance du 29 mars (voir ma lettre N°20). Le Maire re-situe les 2 maisons dans la ZAC et explique qu'avant la signature du compromis un document d'arpentage a du être réalisé (le 17 mars soit avant la délibération autorisant le Maire à signer la vente...). C'est ce qui explique le découpage parcellaire et donc ces nouveaux numéros de lots. Une délibération est donc prise pour confirmer, si j'ai bien compris, l'accord déjà donné au Maire le 29 mars. Si les choses avaient été faites dans l'ordre on ne serait pas revenu une 2^{ème} fois sur le sujet et y passer

20mn dans la confusion ! Pour conclure le Maire dit avoir rencontré le futur propriétaire, dont on ne nous dit surtout pas le nom, et que celui-ci a commencé à nettoyer les lieux, que le charpentier va intervenir et qu'une des maisons serait déjà revendue **89 000€**. C'est nouveau, l'acte authentique n'est pas signé mais le futur acquéreur a déjà les clés...

4- Cotisation Associations des Maires de Savoie. Délibération sans titre dans le compte rendu ? Comme chaque année la Commune est sollicitée. Montant : **142,87€**. Accord à l'unanimité moins une abstention (Mr Desroches qui se soucie de savoir à quoi ça sert)

5- Désenclavement parcelle AA 430 - Servitude de passage sur parcelle AA 325 - Participation financière de l'entreprise.

Explication très confuse de la délibération à prendre. Je te rappelle, avant tout, qu'il s'agit des parcelles appelées « Terrain Pollet » situées aux Moines et qui ont fait l'objet d'un reclassement dans le cadre de la récente modification du POS. On ne parle ici que de la parcelle AA 430, alors que la Sté Les Maisons de Village en possède une autre la AA 450.

Pour permettre à ce propriétaire de faire son lotissement (mais il faut 5000 m² pour créer un lotissement dans cette zone alors que lui n'en possède qu'environ 3300 !) la Commune doit accepter le désenclavement du terrain par un accès sur la parcelle de l'école. **Le Commissaire enquêteur avait émis un avis favorable au désenclavement avec cession d'une parcelle de 45m².**

Le Maire explique que l'on vend le terrain mais que la Commune demande une servitude de passage. **Entre parenthèses la surface passe à 66m².** Mais dans le compte rendu c'est bien différent. En effet « la Commune consent une servitude de passage (Véhicules, piétons, réseaux) sur une partie de la parcelle AA 325 d'une surface de 66m² ». Outre le fait que le propriétaire était bien informé de l'enclavement de sa parcelle et que la Commune par la modification du POS lui sort une épine du pied, voilà qu'en plus on lui fait cadeau du terrain ! Je ne sais pas ce que tu en penses mais moi je trouve cela tout simplement scandaleux et contraire aux intérêts de la Commune, c'est-à-dire aux nôtres. Heureusement, quand même, le Maire précise que les travaux nécessaires (**11 500€ TTC**) sont à la charge du bénéficiaire. Ben oui on aurait pu lui en faire cadeau ! Accord à l'unanimité, les Conseillers ne trouvent rien à redire.

6- Vente d'un tènement immobilier.

Opération relatée dans ma lettre N°27. Je ne reviens pas sur son déroulement, tu as dû comprendre ce que j'en pensais. On apprend que la Commune avait envisagé la réhabilitation de cette maison mais que « *des études sommaires faisaient état d'un coût de 700 000€ environ* ». Très sommaires me semble-t-il ! En effet il n'y a rien de plus sommaire ! Enfin... une seule offre de Mlle Jacquet et Mr Maqueda au prix fixé soit **132 000€**. Accord à l'unanimité.

7- Choix d'un architecte pour la construction d'un bâtiment technique communal.

Le Maire adresse des remerciements appuyés à la Commission et aux adjoints en charge du dossier pour la qualité de leur travail. Dossier sur lequel on ne sait pas grand-chose pour l'instant. A-t-on une esquisse du projet ? A partir de quel cahier des charges ? Quel budget va être engagé ? Attendons. Pour l'instant la Commission des travaux a choisi un architecte parmi 4. Il s'agit du mieux disant le cabinet Vidal/Platière de Challes les Eaux dont les honoraires sont de 8,75% du montant hors taxes des travaux. Mr Dagnas, qui ferait donc partie de la Commission des Travaux, a précisé : « *c'est le meilleur et le moins cher et il a une bonne expérience dans le domaine du bâtiment qu'on veut faire* ». Donc on sait bien ce que l'on veut faire. Pourquoi ne pas être plus précis ? On n'a pas le droit de savoir comment est utilisé notre argent ? Accord à l'unanimité.

8- Subvention Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques.

J'avoue ne pas avoir tout entendu des explications données sur les nouvelles fusées anti-grêle. (Elles monteraient moins haut...elles feraient moins de bruit...elles pollueraient moins...les retombées seraient sécurisées par parachute...) En « clair » elles sont différentes, plus sûres mais plus chères. Subvention **439€** pour 2010 (**418€** en 2009). Accord à l'unanimité.

9- Dénonciation du bail du Presbytère.

Sujet sur lequel le Maire a passé beaucoup de temps. Par des lectures partielles de documents (délibérations, contrat, bail, tout ça pas bien clair...) il est revenu sur le passé, qui reste le passé. Rapporte sa rencontre avec le Père Vial (qui pour info est Vicaire Général c'est-à-dire l'adjoint de l'Evêque) et puis qui d'autres ? Il n'était certainement pas seul...et enfin pour finir il demande au Conseil de ne pas renouveler le bail qui s'achève le 31 décembre prochain. Entre nous le départ du Père Fressoiz était connu de longue date. On aurait donc pu traiter ce dossier avec plus de réflexion sans avoir à le rajouter en catimini à l'ordre du jour de cette réunion. Quid de l'utilisation des locaux ? L'AJL occupe-t-elle toujours une salle ? Aménagement en Maison des Associations évoquée un temps dans la maison Thomas qui vient d'être vendue mais alors problème de parking ! Que deviendront les locaux de Mérande libérés après la construction du local des services techniques ? Non, il est question d'englober ce bâtiment dans la réflexion de la rénovation de la Mairie. Mais a-t-on besoin d'autant de surface de bâtiment pour gérer une commune de moins de 800 habitants ? Accord à l'unanimité sans réel débat.

10- Budget eau et assainissement - Admission en non valeur.

A la demande du Receveur passation à pertes d'une facture impayée de **116,98€** (liquidation JHP). Accord à l'unanimité.

11- Traitement réseau eau potable.

Il s'agit d'une subvention demandée à l'agence de l'eau dans le cadre de l'investissement réalisé pour le traitement de l'eau par UV au niveau du réservoir (pour mémoire **15 209€ HT**). Cette subvention doit transiter par le Conseil Général qui la reversera à la Commune (**2290€** si j'ai bien entendu). Il y a lieu de délibérer pour autoriser cette double écriture. Accord à l'unanimité. L'adjoint aux travaux se félicite de cet investissement qui donne entière satisfaction. Au fait a-t-on complètement supprimé le chlore car on a encore une odeur de javel ?

12- Vente d'un démembrement parcelle AA 403.

Suite au document d'arpentage établi pour la vente de la maison chemin du ruisseau, Mme Silvestri demande la possibilité de racheter la petite parcelle objet d'une expropriation en 2003 pour la création de la ZAC. Accord à l'unanimité au prix de l'époque soit **385€** les 35m².

13- Gratification stagiaire.

Le Maire propose de verser conformément au décret de juillet 2009 une gratification au stagiaire qui effectue un stage dans le cadre d'une formation horticole. Accord à l'unanimité pour versement de **417,09€**, à l'issue du stage commencé le 14 juin, compte tenu de son implication.

14- Questions diverses.

a) Participation à l'Ecole de Musique de Montmélian. La Commune de Montmélian voudrait voir l'Ecole de Musique entrer dans la compétence de la Communauté de Communes. Ben oui il fallait s'y attendre et il y en aura d'autres (piscine...). Pour l'instant la Communauté de Communes verse une participation à Montmélian, donc Arbin verse déjà. Toute demande de participation de Montmélian ferait donc double emploi. La convention avec Montmélian étant caduque du fait de l'instauration d'un tarif unique il n'y avait pas lieu de voter ni de passer 15mn sur le sujet.

b) Affaire Arbin/Choc'Arbin. Affaire renvoyée devant la Cour au 16/11/2010. La Cour de quoi ? On n'en saura pas plus.

c) Affaire Arbin/Boisson. Sera clôturée par le magistrat le 02/06/2010. En séance il a été dit : « l'affaire est close depuis le 2 juin ». Pour mémoire il s'agissait de l'avocat de la Commune dans le dossier expropriations de la ZAC qui aurait failli dans sa mission. On ne sait pas l'essentiel : qu'a décidé le Tribunal sur la demande de dommages et intérêts ? Pas curieux nos conseillers.

d) Affaire Arbin/Charpin. En séance le Maire : « *ils ont réclamé 15 000€, leur requête a été déboutée le 25 juin...* » Le compte rendu : la requête en liquidation d'astreinte déposée par Mr et Mme Charpin a été rejetée par le Tribunal Administratif de Grenoble. Tu as compris Albinus ? S'il y a eu une demande de liquidation d'astreinte cela voudrait-il dire que la Commune a perdu son procès ? Est-ce qu'un jour on aura enfin toute la vérité sur ce dossier ? Gardons espoir !

e) Mission archiviste Départemental : la décision de s'attacher les services d'un archiviste a été prise en C.M du 26/05/2009. Je t'avais donné mon point de vue. La mission était prévue pour 30j à **175€/jour** plus frais de déplacement. Sa mission se terminera première semaine d'août.

f) Intervention des adjoints.

Mr Tomé : attire l'attention des habitants sur le débordement de certaines haies de clôture (1,50m à 2m) sur la voie publique. Le Maire demande que l'on adresse un courrier aux intéressés, et en profite pour dire qu'il faut faire constater par huissier l'état de la propriété de Mme Tochon (non repris dans le compte rendu). Avant la procédure a-t-on amorcé un dialogue avec les propriétaires ou leurs héritiers ? Mr Tomé reprend la parole pour parler longuement de la Communauté de Communes. Comme je te l'ai dit plus haut il fait part de son inquiétude, bien légitime d'ailleurs, sur d'éventuels transferts de compétences vers cette dernière : piscine, eau et assainissement, musique... avec les conséquences que cela suppose. La solidarité oui, mais n'est pas d'accord (moi non plus) pour mettre notre trésorerie dans un pot commun alors que certaines Communes ont fait d'autres investissements non prioritaires. Assure l'auditoire qu'il ne lâchera pas ! Merci mais quel est le poids d'Arbin dans la C.C ? D'autant que le Conseil Général, dit-il, souhaite dans le cadre d'économies imposées n'avoir à terme que la C.C comme interlocuteur, charge à elle d'assurer la redistribution de subventions.

Intervention de Mr Dagnas qui est félicité par le Maire pour la réalisation du bulletin municipal. L'intéressé indique qu'il s'occupe maintenant de la construction du site Internet de la Commune. Dis-moi, en 2003 une stagiaire n'avait-elle pas déjà fait ce travail ou je me trompe ? C'est bien, espérons avoir plus d'infos. Indique que la séance de cinéma en plein air a été oubliée dans le bulletin, elle aura lieu le 8 juillet. Dommage il aurait pu en dire plus sur le film, la gratuité (supposée) de l'entrée et aussi le coût pour la Commune afin de renouveler éventuellement l'expérience en fonction de son succès.

Le Maire reprend la parole pour informer de ses interventions auprès du Préfet et de la C.C. au sujet des atterrissements de l'Isère. Tiens, ça me rappelle curieusement ma dernière lettre sur l'inondation du 31 mai... Certains font la sourde oreille, mais en revanche le Préfet a demandé à la Communauté de Communes de construire une aire de grand passage pour les gens du voyage. Un prêt pour un rendu ?

Voilà, cher ami, les dernières décisions de nos élus. J'ai plusieurs autres dossiers au coin du feu mais l'équipe de rédaction a elle aussi pris quelques congés. Mais ça va suivre assez vite.

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Juillet 2010